

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE ESIG

L'école supérieure internationale de gestion ESIG est un établissement privé autorisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Son fonctionnement est régi par la loi 01/00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulgué par le dahir 01 00 1999 du 19 mai 2000.

ASSIDUITÉ :

L'ESIG a pour objectif d'assurer à ses étudiants une formation polyvalente solide, incluant le savoir, le savoir-faire et le savoir être. De ce fait, la présence des étudiants aux séances d'enseignement aux travaux pratiques et à toute autre activité complémentaire de formation est obligatoire.

COMPORTEMENT DE L'ETUDIANT :

Tout étudiant est tenu de respecter le présent règlement intérieur des études, ainsi que les consignes et directives qui lui sont communiquées par écrit ou oralement par les responsables des activités d'enseignement. A cet effet, il prend régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage.

La présentation de la carte d'étudiant peut être exigée à tout moment dans l'enceinte de l'école de même qu'à l'entrée des examens.

STAGES EN ENTREPRISES :

Les stages en entreprise constituent des activités pédagogiques importantes du dispositif de formation de l'école.

En effet, chaque étudiant est tenu d'effectuer de la première à la 3ème année des stages en entreprise dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Mettre en pratique ses connaissances et découvrir le monde professionnel,
- Se familiariser avec le fonctionnement et la gestion de l'entreprise,
- Savoir se comporter au sein d'une organisation en professionnel.

LES ACTIVITES ASSOCIATIVES :

Les activités associatives contribuent à l'épanouissement de l'étudiant et au développement de son savoir-faire et savoir-être. De ce fait, la participation de l'étudiant à ces activités est sanctionnée par une note qui intervient en tant qu'activité d'un crédit dans le calcul de la moyenne cumulative. Une demi-journée par semaine est consacrée au volet associatif et culturel. Cette activité est par ailleurs évaluée par le responsable de l'activité.

Les activités associatives sont organisées dans le cadre de structures constituées et gérées par les étudiants dont les principales sont les suivantes :

Le **BDE** : Le bureau des étudiants (BDE) représente les promotions et les différentes sections. Le bureau est élu par les étudiants dans les conditions déterminées par le règlement intérieur de l'association des étudiants de l'ESIG.

Le **BDE** dispose d'un budget constitué des cotisations des étudiants afin d'organiser des séminaires, des missions d'études, des activités parascolaires (Culturelles, sportives et humanitaires) et d'aider les étudiants dans la résolution de problèmes éventuels posés au cours de leur scolarité.

Le **BDS** : Animé par des étudiants élus par leurs camarades et assistés éventuellement d'un moniteur, le bureau des sports permet aux étudiants de pratiquer le sport de leur choix dans la mesure du possible. L'association sportive a pour rôle de promouvoir le sport et de développer l'esprit de compétition. L'adhésion à l'Association Sportive ESIG donne droit à un certain nombre d'avantages fixés par les statuts et le règlement de l'association.

Le **GENI CONSEIL** : L'ESIG a permis également le lancement de la première JUNIOR ENTREPRISE. Créée et gérée par les étudiants, le GENI CONSEIL permet à ses membres de mettre en pratique leurs connaissances en offrant leurs services aux entreprises.

D'autres structures peuvent voir le jour dans le cadre des écoles ESIG et ce en fonction des centres d'intérêt des étudiants et des champs de leur épanouissement. La création de toute structure d'étudiants est toutefois soumise à l'accord obligatoire de la direction de l'école.

AUTRES ACTIVITES ACADEMIQUES :

Journées d'intégration : L'ESIG organise chaque année, des journées d'intégration en présence des anciens et des nouveaux étudiants ainsi que du corps professoral et administratif de l'école.

L'objectif de ces journées consiste à présenter aux nouveaux étudiants leurs aînés, le corps professoral de l'école, et les responsables administratifs, à faire une présentation détaillée des programmes d'études, à discuter des stages dans les entreprises, de la vie associative et du règlement intérieur.

Ces journées peuvent se dérouler aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'ESIG. La présence à ces journées est indispensable.

Les visites d'entreprise : Des visites d'entreprises sont organisées par l'école. Elles permettent aux étudiants d'avoir ces visites porteront, selon le degré d'avancement des cours, sur les fonctions et l'organisation de l'entreprise et seront effectuées en groupes restreints.

Activités sportives : Afin de favoriser la pratique du sport et l'éducation physique, une demi-journée par semaine est réservée aux activités sportives.

SANCTIONS POUR MANQUEMENT A LA DISCIPLINE :

Un étudiant qui commet ou tente de commettre un délit peut encourir une sanction disciplinaire lorsque l'infraction est commise au cours du processus d'admission ou alors qu'il est inscrit à l'école. Une intervention disciplinaire n'empêche pas l'école de saisir les autorités compétentes aux fins de poursuites judiciaires si la nature du délit le justifie. Cette poursuite est faite suivant les lois et règlements du Maroc.

Le présent règlement n'exclut pas l'application de mesures prévues dans tout autre règlement en vigueur à l'école.



Casablanca
Route de Nouasseur, Sidi Maârouf

Tél. : 0522 33 59 69 - 0522 33 59 85 - 0522 33 50 18

Email : esigcasa@esigmaroc.com

www.esigmaroc.com